

L'Ombudsman fait paraître son rapport d'enquête sur les problèmes d'autobus scolaires, une municipalité, et plus encore.

[View this email in your browser](#)



Twitter



Facebook



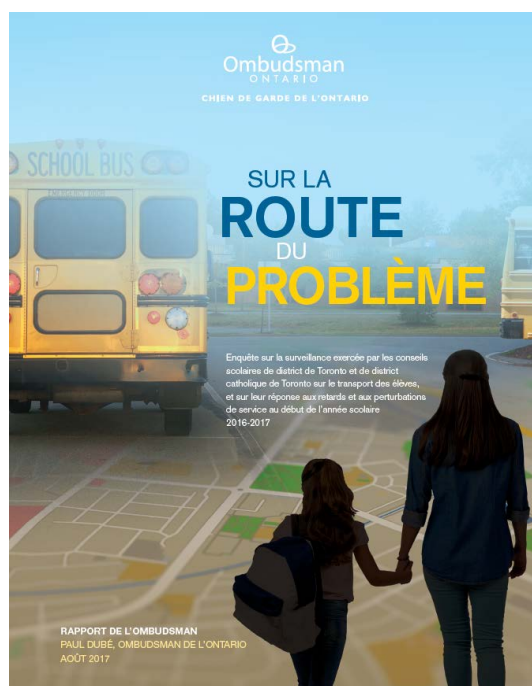
LinkedIn

**LES CONSEILS SCOLAIRES DE TORONTO ACCEPTENT
L'ENSEMBLE DES 42 RECOMMANDATIONS DE L'OMBUDSMAN EN
VUE D'AMÉLIORER LES SERVICES D'AUTOBUS CET AUTOMNE**



SUR LA ROUTE DU PROBLÈME

Le 10 août 2017, l'Ombudsman Paul Dubé a fait paraître son rapport d'enquête sur la surveillance exercée par les conseils scolaires de district de Toronto et



de district catholique de Toronto sur le transport des élèves, et sur leur réponse aux retards et aux perturbations de service au début de l'année scolaire 2016-2017.

Les conseils scolaires de district de Toronto et de district catholique de Toronto, et leur consortium de transport, ont accepté l'ensemble des 42 recommandations de l'Ombudsman.

- [Lisez la communiqué de presse](#)
- [Lisez les faits et points saillants](#)
- [Lisez les mots d'ouverture de l'Ombudsman](#)
- [Regardez la conférence de presse de l'Ombudsman](#)

[Lire le rapport complet ici](#)

Dans sa première enquête sur les conseils scolaires, qui sont récemment passés sous la surveillance de l'Ombudsman, M. Dubé retrace en détail le chaos qui a éclaté au début de septembre 2016 parmi les exploitants d'autobus engagés sous contrat par le conseil scolaire de district de Toronto et le conseil scolaire de district catholique de Toronto.

« Mon enquête a conclu que, loin d'être imprévisibles et hors du contrôle des conseils scolaires et du Toronto Student Transportation Group, les perturbations de services de transport de 2016 avaient pour cause les actions et les inactions de ceux-ci avant la rentrée », écrit M. Dubé. « Ils ont fait face à cette situation avec un excès d'optimisme, sans être du tout préparés quand la crise a éclaté. » [Lisez plus.](#)

L'OMBUDSMAN DANS LES NOUVELLES

- [Transport scolaire : l'ombudsman blâme les conseils pour le « chaos » de la dernière rentrée](#) - Radio-Canada



TRANSPARENCE MUNICIPALE

L'Ombudsman a recommandé plus de transparence à deux municipalités ce mois-ci. Il a préconisé aux membres du Conseil municipal de [Brighton](#) d'éviter de procéder à la conduite des affaires de la municipalité par « une série d'appels téléphoniques ou tout autre moyen électronique », après avoir découvert qu'ils avaient enfreint les règles en tenant « une réunion » au téléphone en mars dernier pour discuter de la vente éventuelle d'un bien-fonds, avant une réunion extraordinaire. [Plus d'info.](#)

Dans une enquête générale,

l'Ombudsman a aussi conclu que l'[Elliot Lake Residential Development Commission](#) avait enfreint l'*Elliot Lake Act, 2001*, en omettant d'aviser le public de ses réunions. Il a recommandé que la municipalité modifie son règlement pour stipuler explicitement que de tels avis doivent être communiqués. [Plus d'info.](#)

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DE L'OMBUDSMAN

En août, l'Ombudsman et son personnel ont assisté à la [Conférence annuelle 2017 de l'Association des municipalités de l'Ontario](#), où ils ont aussi répondu à des questions et distribué des ressources utiles à partir de leur kiosque. Vous pouvez trouver plus de renseignements sur notre travail avec les municipalités [ici](#).



RENDEZ-VOUS EN SEPTEMBRE!

Le mois prochain débordera d'activités de sensibilisation pour notre personnel, ce qui nous donnera des occasions de communiquer avec nos parties prenantes et de répondre à leurs questions. Le personnel de l'Ombudsman assistera à la [2017 Ontario East Municipal Conference](#) et à la [Municipal Finance Officers' Association 2017 Annual Conference](#). Plus tard au cours du mois, notre personnel sera aussi à la [Conférence annuelle 2017 de l'Association française des municipalités de l'Ontario](#) et à la [2017 Northwestern](#)

Nous avons créé un nouvel outil de ressources pour les municipalités. Vous trouverez nos fiches de conseils dans nos kiosques et sur notre site Web.



Conseils pour
les municipalités

Processus local de plainte

Chaque municipalité devrait avoir en place un processus clair pour répondre aux plaintes du public. Le **processus local de plainte** devrait être :



Conseils pour
les municipalités

Réunions à huis clos : Pratiques exemplaires

Les réunions municipales devraient se dérouler en public, à de rares exceptions près, conformément à la *Loi de 2001 sur les municipalités*, article 239. Les enquêtes de l'Ombudsman sur les réunions à



Conseils pour
les municipalités

Codes de conduite et commissaires à l'intégrité

Chaque municipalité devrait avoir un **code de conduite** qui s'applique aux membres des conseils municipaux, des conseils locaux et des comités.



Conseils pour
les municipalités

Réunions à huis clos : Résolutions

La *Loi sur les municipalités* stipule que les réunions des conseils municipaux, des conseils locaux et des comités doivent se tenir en public, sauf dans certaines circonstances restreintes. Une **résolution** doit être



Venez travailler avec nous!

Postulez à
www.ombudsman.on.ca



CARRIÈRES AU BUREAU DE L'OMBUDSMAN

Vous souhaitez faire une carrière enrichissante et dynamique? Joignez-vous à notre équipe et entrez au Bureau de l'Ombudsman. [Cliquez ici pour en savoir plus.](#)

EXPOSÉ DE CAS

Une femme qui percevait l'aide du POSPH a fait appel à nous quand ses prestations ont été suspendues. Nous l'avons aidée à les réobtenir. [Plus d'info.](#)



ERREUR SUR LE MESSAGE

CAS DU SECTEUR PARAPUBLIC

Nous traitons plus de 21 000 plaintes par année – dont la plupart ont trait à des organismes du gouvernement de l'Ontario, mais maintenant nous surveillons aussi les municipalités, les universités et les conseils scolaires.

Nous avons récemment passé le cap des 5 000 plaintes sur des municipalités ontariennes, depuis que celles-ci sont passées sous notre surveillance à compter du 1^{er} janvier 2016. Nous avons aussi surpassé le total de 7 000 cas dans nos trois « nouveaux » secteurs de compétence – municipalités, universités et conseils scolaires.

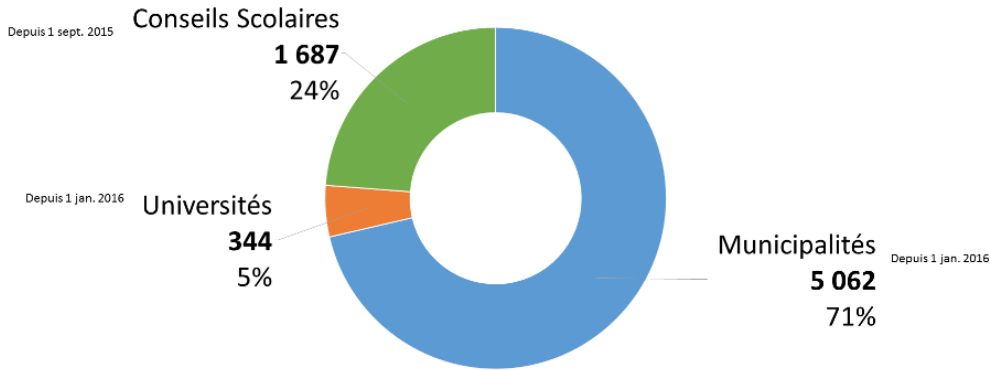
Voici comment ces plaintes se répartissent :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, nous avons traité 5 062 cas de municipalités et 344 cas d'universités. Depuis le 1^{er} septembre 2015, nous avons traité 1 687 cas de conseils scolaires.

[En savoir plus.](#)



Plaintes sur le secteur parapublic à date



[Portez plainte en ligne](#)

L’Ombudsman est un officier indépendant de l’Assemblée législative de l’Ontario, chargé de surveiller les organismes du gouvernement provincial ainsi que les municipalités, les universités et les conseils scolaires. L’Ombudsman Paul Dubé a commencé son premier mandat quinquennal le 1^{er} avril 2016.